



Cahier des charges – Dispositif 1% artistique Salle multifonction à vocation culturelle Ville de Ploumagoar

La Ville de Ploumagoar, en qualité de maître d'ouvrage dans la construction d'une salle multifonction à vocation culturelle, lance une consultation portant sur la réalisation d'une œuvre « 1% artistique » en application du décret N° 2002- 677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et les articles L.2123-1, R. 2123-4 et l'article R 2142-15 et suivants du Code de la commande publique.

Présentation du cadre communal, architectural, paysager

Contexte général du projet

La ville de Ploumagoar est située dans le département des Côtes d'Armor, en région Bretagne et limitrophe de Guingamp. C'est une commune de 5 500 habitants étalée sur 33km². Elle est la 3^{ème} plus grande ville de l'agglomération dans laquelle elle est intégrée, Guingamp-Paimpol Agglomération. Marquée par un paysage agricole et un environnement calme, la Ville de Ploumagoar a su développer son attractivité auprès des familles grâce à une forte dynamique associative et culturelle.

Depuis 2011, la ville développe une politique culturelle tournée vers les arts visuels et la lecture publique. Sa galerie municipale PloumExpo accueille 3 à 4 expositions d'artistes professionnels tous les ans, permettant à tous et toutes d'explorer la diversité de la création contemporaine. Un important aspect de médiation auprès des publics de la ville y est mené.

Dans le bois de Kergré, sous-bois communal d'environ 5 hectares, situé à 800 mètres de la mairie, un sentier d'interprétation naturel et artistique a également été initié il y a près de 15 ans. Il s'enrichit régulièrement de nouvelles œuvres permanentes créées *in situ* par des artistes, qui ponctuent cette balade insolite d'1.3km accessible à toutes les mobilités.

C'est à l'orée de cet écrin de verdure, également un des points d'entrée et de sortie du bourg, que sera construit le nouvel équipement, longeant la rue Kerguillou à l'est et le bois de Kergré à l'ouest.



La salle multifonction à vocation culturelle : La salle de Kergré

Enjeux

Afin de poursuivre son développement culturel et d'améliorer les services rendus aux habitants, la commune souhaite se doter d'une salle multifonction à vocation culturelle à la lisière du bois de Kergré.

Cette salle multifonction à vocation culturelle, en réflexion au sein des différentes mandatures depuis 2008, poursuit plusieurs objectifs :

- Amplifier la politique culturelle de la ville via une ouverture vers le spectacle vivant, toutes disciplines confondues en encourageant la diffusion de celui-ci mais aussi sa création via des accueils de résidence ;
- Permettre aux événements portés par la mairie de se dérouler dans un cadre confortable et de qualité (vœux du maire, repas des aînés etc.)
- Permettre aux associations de bénéficier de locaux modernes et adaptés à la tenue de leurs manifestations afin de contribuer à stimuler la dynamique associative locale et le vivre-ensemble (forum des associations, gala de danse, etc...)
- Proposer aux particuliers et entreprises des espaces adéquats de mise à disposition / location pour la tenue de divers événements (séminaires, fêtes privées...)

Projet architectural



L'équipement est composé d'une grande salle à l'ouest d'une capacité de 1200 personnes debout et 500 assises à la faveur de gradins rétractables. La scène sera à plat avec la possibilité d'y adjoindre des praticables. Les parois vitrées permettent de conserver une vue constante sur le bois tout en éclairant naturellement les espaces. Un grand hall relie les deux niveaux de la grande salle via un escalier monumental. A l'est, une seconde salle pourra accueillir jusqu'à 400 personnes. Au centre, un patio traversant connecte les deux salles et apportera de la lumière naturelle au cœur du bâtiment. Les accès et espaces techniques (loges, offices, etc.) sont à l'opposé des accès publics.



Aux abords directs de l'entrée du bâtiment, le parvis et le petit théâtre de verdure permettent l'extension des manifestations en plein air et constituent le point d'arrivée du cheminement piéton, épousant la pente naturelle du terrain depuis la zone de stationnement.

L'image architecturale véhiculée est celle d'un bâtiment accessible à tous, accueillant et convivial.

Le projet s'exprime sous forme d'une architecture contemporaine simple et épurée, aux volumes généreux. Leur épannelage permet de garder une silhouette découpée laissant toujours apercevoir la frondaison des arbres. L'implantation du projet reprend caractéristiques et caractère d'un « pavillon » dans son environnement naturel avec notamment :

- l'usage saisonnier, intermittent ou festif,
- la construction isolée dans un bois,
- les liens privilégiés avec la nature et les éléments.

Cette notion de pavillon se retrouve avec l'usage du bois, omniprésent. Sur la façade sud, par un jeu de claustras filtres-brise-soleil sculptées et éclairées, il donne son identité à la salle.

L'équipement se veut ancré et ouvert sur l'environnement et les espaces extérieurs avec lesquels s'entretiennent un dialogue constant et une relation intérieur/extérieur privilégiée. Au cœur du bois de Kergéré, le bâtiment devient un prolongement de celui-ci et en estompe les frontières. L'esprit du lieu, c'est l'esprit du bois.

Le programme de la commande

Missions de l'artiste

Les artistes devront concilier les exigences de la création artistique avec les contraintes suivantes :

- L'œuvre doit s'inscrire dans le respect du projet architectural du bâtiment : matériaux, formes, esprit...
- Le bâtiment étant destiné à être un équipement recevant du public, le comité artistique sera sensible aux projets mettant en avant la convivialité du lieu, les notions de partage, de rencontres, d'émotions, de liens avec les publics...
- La création doit entrer en résonance avec l'environnement proche du bâtiment, qui s'implante dans un milieu naturel, boisé, arboré, avec une présence artistique préexistante.
- La sécurité des personnes doit être préservée, quelles que soient les activités entreprises à proximité de l'œuvre.
- L'œuvre réalisée devra présenter un caractère pérenne et ne pas nécessiter un entretien complexe et/ou coûteux.
- L'implantation de l'œuvre peut s'envisager à l'intérieur comme à l'extérieur de l'équipement. Toutefois il semble préférable de ne pas investir les deux salles destinées à accueillir du public, pour des raisons de contraintes techniques, acoustiques et afin de les laisser neutres pour les événements qui s'y dérouleront.
- La nature de l'œuvre reste libre.

Le comité artistique

Le comité artistique, présidé par M. Yannick Echevest, Maire de Ploumagoar, en sa qualité de maître d'ouvrage, est composé comme suit :

- Yannick Echevest, Maire de Ploumagoar, maître d'ouvrage ;
- Christophe Charrier et Marie-Aurélie Charrier, architectes, agence Maarchitectes, maîtres d'œuvre ;
- Grégory Aubert, musicien représentant des futurs usagers du bâtiment ;
- Olivier Lerch, conseiller pour les arts visuels à la DRAC, représentant de la DRAC Bretagne, ou de sa ou son remplaçant ;
- Erwan Le Bourdonnec, Président de la galerie La Tannerie à Bégard, personne qualifiée désignée par le maître d'ouvrage ;
- Jérôme Sother, co-directeur du centre d'art Gwin Zegal à Guingamp, personne qualifiée désignée par la DRAC Bretagne ;
- Brigitte Mouchel, artiste et directrice de la galerie Méandres à Huelgoat, personne qualifiée désignée par la DRAC Bretagne.

Autres personnes qualifiées, avec voix consultative :

- Jérémy Bihel, 4^{ème} adjoint en charge des bâtiments de la Ville de Ploumagoar ;

- Kathy Crenn, conseillère municipale en charge des affaires culturelles de la Ville de Ploumagoar ;
- Catherine Le Martelot, Directrice Générale des services de la ville de Ploumagoar ;
- Nawelle Roger, responsable du service culturel de la Ville de Ploumagoar.

Ce comité, au côté de la maîtrise d'ouvrage, a pour rôle d'établir le cahier des charges, valider chacune des étapes de réalisation du projet, et veiller à la bonne exécution de la commande.

Calendrier prévisionnel

- Publication du présent cahier des charges : 8 novembre 2024
- Réception des candidatures : 31 janvier 2025 à minuit
- Réunion du comité artistique et pré-sélection : février 2025
- Rendu de l'étude au comité artistique : mi-juin 2025
- Audition des 4 artistes sélectionnés : fin juin 2025
- Réception de l'œuvre : premier semestre 2026

Modalités de candidature

Phase pré-sélection :

Les artistes ou collectifs d'artistes candidats devront envoyer les documents suivants :

- Un portfolio
- Un CV
- Une note d'intention concise

Le dossier sera envoyé par voie numérique, en format PDF et intitulé comme suit : NOM_Prénom_Titre du projet.

Les dossiers seront recevables jusqu'au 31 janvier 2025 à minuit.

Phase étude :

4 artistes seront sélectionné-e-s pour réaliser une étude.

A réception du courrier les mandatant pour réaliser une étude, les artistes pourront solliciter les membres du Comité Artistique pour toute information utile à l'élaboration du projet.

Une visite sur place comprenant une réunion technique en présence de l'architecte et du maître d'ouvrage sera organisée, rassemblant les 4 artistes présélectionné-e-s.

Chaque étude sera rémunérée à hauteur de 2 500€ TTC soit 7 500 € TTC, représentant 16,6% du montant total du budget réservé au 1%.

Le lauréat est exclu de cette rémunération puisqu'il lui sera passé commande de réaliser le 1% pour le montant total restant, soit 37 500€ TTC.

Cette enveloppe de 37 500€ TTC comprend les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l'œuvre, son transport, son installation, ainsi que les honoraires de l'artiste lauréat et les taxes afférentes.

Les études seront composées des documents suivants : une note d'intention des esquisses, photos montage, une présentation des matériaux envisagés et une estimation du budget.

Réception des dossiers/demande d'informations :

Ville de Ploumagoar, service culturel
1, Place du 8 mai 1945
22970 Ploumagoar
02. 96 11 10 10 / culture@ville-ploumagoar.fr